

Camarades,

La Bureau Local CGT-Pénitentiaire du CD de Melun interpelle la direction sur les difficultés rencontrées dernièrement à la PND.

Un incident récent nous a permis de montrer les limites d'un fonctionnement galvaudé, obsolète et appliqué depuis des années et pourtant toujours en vigueur par la fiche de poste datant de 2017.

Cette dernière stipule la possibilité de pénétrer dans la zone de livraison « PND » en justifiant seulement de sa pièce d'identité. Aucun document n'est apporté aux agents pour leur permettre de vérifier si le livreur fait bien partie des sociétés habilitées à travailler avec l'établissement.

Comment ce fait-il que de l'autre coté de la prison, à la PEP, les autorisations sont établies en bonne et dues forme?

On a pu remarquer cependant que lors d'une difficulté, on demande aux agents venus remplacer et devant exécuter la note de service de devoir se justifier. Les responsables de cette organisation ne sont jamais mis en défaut et sanctionnent les agents qui semblent leur servir de fusible.

Ainsi, ce Tract a pour objet d'assigner la direction, d'établir dans les plus brefs délais, une procédure réglementaire s'appuyant sur des textes et de dénoncer ses pratiques afin de protéger l'agent en cas d'éventuels incidents à venir.

En effet, l'agent, du fait que la direction n'assume pas ses erreurs, se sent comme un équilibriste sans filets et pense engager sa responsabilité professionnelle, voir pénale (dommage corporel si accident avec un tiers) à chaque ouverture de la PND, si tant est, qu'il ne soit pas assisté **syndicalement et juridiquement**.

Heureusement le dernier incident n'aura eu que pour sanction une D.E. remise aux agents, qui restera dans leur dossier, aux quelles s'ajoutera une lettre de recadrage en toute **BIENVÉILLANCE** de la direction. Pour l'agent titulaire du poste, la Direction du CD de Melun aura l'honneur de poursuivre ses investigations en remontant la D.E. plus haut vers la DI.

Encore une fois, on peut remarquer que le CD de Melun n'harmonise pas ses pratiques professionnelles puisque dans les autres établissements, le logiciel « Antigone » ou la communication direct avec la PEP, si besoin, permet une gestion fine et mesurée des autorisations d'accès.

A L'IMAGE DE LA PEP, UN VISUEL PAR LE BIAIS D'UNE INTERPHONIE PERMETTRAIT D'ASSURER UNE VÉRIFICATION CLAIRE ET SÉCURISÉE DES PERSONNES SE PRÉSENTANT À LA PND.

LA CGT DEMANDE À LA DIRECTION LA MISE EN PLACE DU LOGICIEL « ANTIGONE » AU PLUS VITE À LA PND AINSI QU'À LA PEP COMME CELA SE FAIT DANS DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES DÉJÀ !

LA CGT SE DEMANDE SI LE CD DE MELUN SUBI UN CERTAIN LAXISME OU UNE IGNORANCE DES PRATIQUES DES ÉTABLISSEMENTS VOISINS, MAIS LES AGENTS NE PEUVENT ÊTRE LE FUSIBLE D'UN MANAGEMENT QUI CHERCHE COÛTE QUE COÛTE À SANCTIONNER.

Sachez que la CGT-Pénitentiaire s'appliquera toujours à défendre et à améliorer les conditions de travail des agents pénitentiaires du CD de Melun.